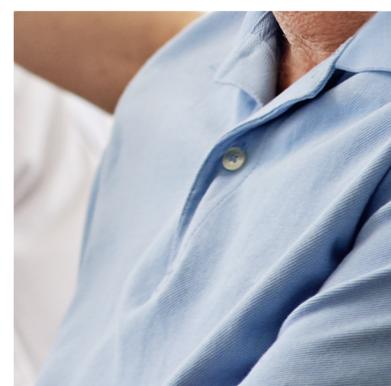
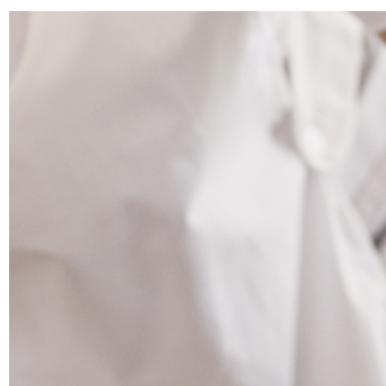
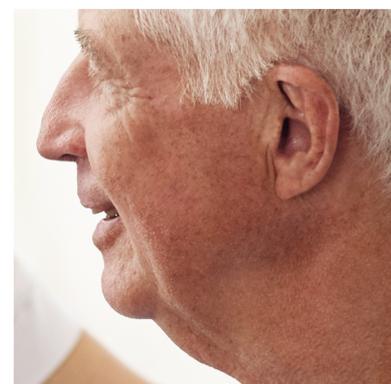
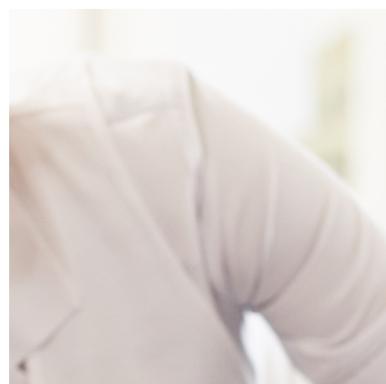
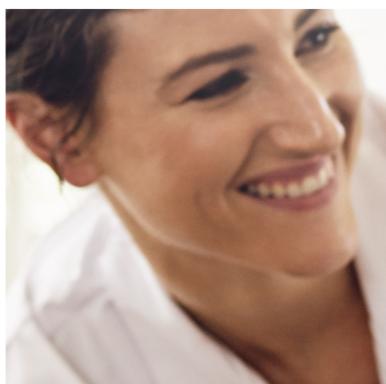
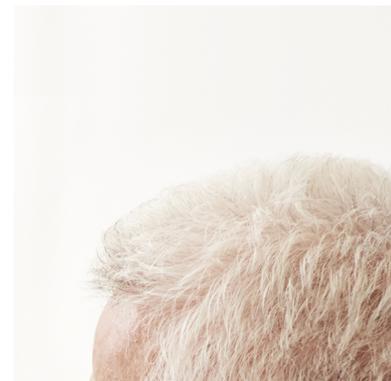


COMPLÉMENTAIRE SANTÉ CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE AIDE, ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À DOMICILE



NOS GARANTIES SANTÉ SONT
CONFORMES AUX OBLIGATIONS
CONVENTIONNELLES DE VOTRE
BRANCHE.



Nous vous proposons des garanties santé conformes aux obligations de votre Convention Nationale Collective (CCN) et applicable à l'ensemble des salariés.



Notre mutuelle s'engage à mettre en œuvre les garanties frais de santé en vous assurant une gestion optimale et des services adaptés.

AVEC VOTRE MUTUELLE, VOUS ÊTES CERTAINS DE BÉNÉFICIER...

- D'une couverture conforme à votre ccn (garanties, cotisations, dispositions).
- D'un réseau de proximité.
- De prestations d'assistance et de prévention.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU RÉGIME ?

- Le respect du contrat responsable.
- La souscription par le salarié d'options facultatives.
- La possibilité de couvrir ses ayants droit dans les mêmes conditions de garanties.

VOTRE CONTRAT, MODE D'EMPLOI !

Choix de votre garantie obligatoire :

- Base dans le respect du régime conventionnel minimal.
- Des options pour renforcer le régime conventionnel.

La cotisation :

- L'obligation minimale de l'employeur est de participer à hauteur de 50 % de la cotisation du salarié.

BON À SAVOIR :

En souscrivant auprès de notre mutuelle :

- Vous respectez le régime instauré par votre CCN.
- Vos cotisations sont exonérées de charges sociales (sauf csg et crds) et déductibles de l'impôt sur les sociétés sous certaines conditions.
- La participation de vos salariés est déductible des charges sociales.